

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

---

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE

---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2025-02-CM

SEANCE DU TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ

PRESENTS :

*Mesdames*, Hélène VARRE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Christelle ROSSELLO, Sylvie ASENJO, Claudine GUARY, Aurélie POTIER-DORCHY.

*Messieurs*, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Madame Fabienne REMANT-DOLE donne pouvoir à Madame Sylvie ASENJO
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Jean-Noël ALLARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien ALARCON
- ✚ Madame Sabrina BENKENOUCHE donne pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Madame Catherine KERVAJAN donne pouvoir à Monsieur Michel ILLAC
- ✚ Monsieur Ozkan KIZILDAG donne pouvoir à Madame Hélène VARRE
- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER

PRESIDENT DE SEANCE :

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Aurélie POTIER-DORCHY a été nommée secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

*L'ordre du jour s'est achevé à 20h50.*

## Objet : Subvention auprès de l'Etat – DSIL 2025 - Création de trois bâtiments publics

Monsieur Sébastien ALARCON rapporte :

Pour rappel, certains bâtiments publics abritant notamment des services publics indispensables à la vie de la commune, présentent d'importants signes de vétusté et nécessitent de très lourds travaux. Il est donc apparu préférable de construire de nouveaux bâtiments : sont concernés le Comité Communal Feux de Forêt, le Centre Technique Municipal ainsi qu'un bâtiment à vocation sociale.

Dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité l'aide financière de partenaires que sont le Département des Bouches du Rhône et l'Etat.

Afin de limiter l'impact financier de la part d'autofinancement communal, il est fait le choix de solliciter de l'Etat une nouvelle subvention en 2025 dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), selon le plan de financement suivant :

	Projet	Dépenses Prévisionnelles (HT)	Recettes prévisionnelles		
			Partenaires Financiers	Montant	Taux
2021 Et 2022	Travaux et Etudes	3 670 600 €	CD1 FDAL - 2021	300 000.00 €	15.53 %
			CD1 FDAL - 2022	270 000.00 €	
			Autofinancement	3 100 600.00 €	
2024	Travaux	3 670 600 € (Sur la base de 3 100 600 € d'autofinancement)	Participation Etat DSIL 2024	299 999.99 €	8.17 %
			Autofinancement	2 800 600.01 €	
2025	Travaux	3 670 600 € Sur la base de 2 800 600.01 € en autofinancement	Participation Etat DSIL 2025	400 000.00 €	10.90 %
			Autofinancement	2 400 600.01 €	65.40 %
					100,00%

Il est proposé de solliciter une nouvelle aide de l'Etat au titre du DSIL 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

7-FINANCES PUBLIQUES

*Entendu l'exposé du rapporteur :*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget communal

VU l'avis favorable à la majorité des membres présents à la commission n°6 « *Finances, Budget, affaires générales, développement économique, commerces de proximité et artisanat* » du 5 mars 2025

*Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,*

*A la majorité des membres présents ou représentés,*

→ Quatre abstentions :

*M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-CORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL*

AUTORISE le Maire à solliciter une aide de l'Etat au titre du dispositif DSIL 2025 selon le plan de financement sus-renseigné et à signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Aurélie POTIER-DORCHY

